



Divorce amiable avec bien immobilier

Par **souris isabelle**, le **08/02/2017** à **14:32**

bonjour,

mon mari et moi avons décidé de divorcer à l'amiable, nous nous sommes entendus sur la garde de notre fils, la pension qu'il me versera pour celui-ci et pour notre bien immobilier. Il me cède la maison et ne veut aucune compensation financière. Nous sommes allés voir un notaire qui nous a informé qu'il nous faut verser une somme plus que conséquente, plusieurs milliers d'euros(dont une bonne partie à l'état) afin de modifier l'acte de propriété de la maison, à mon nom en l'occurrence. Je ne dispose pas de cette somme pour le moment et cela nous force donc à ne pas lancer la procédure de divorce! Avec la modification des lois sur le divorce, pouvons nous prétendre à un divorce "simple" et passer à travers cette procédure de changement d'acte de propriété? Nous sommes d'accord sur le partage de nos biens, sommes nous obligés de compliquer notre divorce??
merci, bien cordialement, Isabelle.